



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Enseignement à distance et mesures prises face à l'épidémie COVID-19

Les examens de fin de scolarité obligatoire sont annulés

Depuis le 16 mars dernier, les élèves de l'école obligatoire suivent leur enseignement à distance et dans les services d'accueil scolaire. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) l'a souligné : ces dispositifs ne peuvent remplacer les cours habituels dispensés en classe. Si une reprise des cours est maintenant prévue, les incertitudes liées à la situation inédite due à l'épidémie de COVID-19 restent très importantes. Le Conseil d'Etat a dès lors approuvé l'annulation des examens finaux du certificat de fin d'études secondaires (11^e année) dans le prolongement des mesures déjà prises. Les élèves concernés obtiendront leur certificat sur la base des notes reçues jusqu'au 13 mars 2020. Les situations particulières seront prises en compte et l'appréciation des cas limites sera assouplie.

Depuis le 13 mars 2020 suite à l'ordonnance fédérale 2 COVID-19, les cours en classe dans l'école obligatoire vaudoise sont interdits. Depuis le 16 mars 2020, l'enseignement à distance a commencé avec des expériences parfois très différentes pour les 92'000 élèves du canton. Malgré des outils performants, les bonnes volontés, le courage et l'implication des enseignants, des directions et des familles, cet enseignement ne peut se substituer aux cours en présence des enseignants. C'est pour ces raisons, et pour préserver l'égalité des chances autant que possible, que le DFJC avait décidé d'une première série de mesures le 23 mars 2020 : l'année scolaire 2019-2020 prise en compte, le contenu des cours à distance adapté, un temps scolaire à domicile recommandé en fonction de l'âge, la suspension des évaluations notées, les épreuves cantonales de référence (ECR) annulées et des conditions de promotion, d'orientation et de certification adaptées.

Le 16 avril 2020, le Conseil fédéral a annoncé la reprise de l'enseignement obligatoire au 11 mai 2020, selon une décision qu'il prendra le 29 avril prochain. Toutefois, au vu de ce qui précède et de l'incertitude sur les conditions qui prévaudront pour ce retour en classe, le Conseil d'Etat constate aujourd'hui que les examens du certificat de fin

d'études secondaires ne peuvent être préparés et mis en œuvre. Sur proposition de la cheffe du DFJC Cesla Amarelle, le Conseil d'Etat a donc approuvé l'annulation de ces examens finaux. Les élèves concernés seront évalués sur la base des notes reçues jusqu'au 13 mars. Les situations particulières seront examinées avec le plus grand soin et l'appréciation des cas limites sera élargie. Toutes ces mesures sont guidées par deux principes : limiter autant que possible les effets de la crise pandémique sur le cursus des élèves et assurer le respect de l'égalité des chances.

Reprise de l'enseignement en classe le 11 mai 2020

Le Conseil fédéral a émis une intention forte quant à la reprise de l'enseignement dans les écoles même si sa décision définitive ne sera connue que le 29 avril prochain.

La prochaine réouverture des classes, dont les conditions sanitaires doivent encore être précisées par les autorités fédérales, est en préparation dans le Canton de Vaud, en coordination avec les autres cantons. Les modalités précises du déroulement des cours seront donc communiquées prochainement par le DFJC.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DEF, Giancarlo Valceschini, directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

TÉLÉCHARGEMENT(S)